

Compte rendu Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Etaient présents :

	DENAVAUT Jean	MARCHAND Benjamin
BRICOUT Jean François		MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DEPIT Gérard	
CHEVAUX Joffrey	JARDIN Ludovic	RUBÉ Emmanuel
CHOLET Myriam		VERTADIER Aurélien

Secrétaire de séance : DENAVAUT Jean

Absent : DENIS Emmanuelle procuration à CHOLET Myriam

JUVENIELLE Gaëlle procuration à VERTADIER Aurélien

SEPA Zélia procuration à RUBÉ Emmanuel

BALZARINI Romain procuration à MICHELON Alain

Le compte rendu du conseil municipal du 07 février 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- ☒ Vote des taxes municipales
- ☒ Vote des subventions aux associations
- ☒ Délibération achat parcelle de bois
- ☒ Délibération Convention Association Foncière
- ☒ Divers Devis
- ☒ Délibération Action Sociale
- ☒ Demande de subvention au Département
- ☒ Budget Général 2021
 - Vote du compte de gestion
 - Vote du compte Administratif
 - Affectation du résultat 2021
- ☒ Vote du Budget général 2022
- ☒ Délibération création commission
- ☒ Projet en cours
- ☒ Rapport des commissions
- ☒ Questions diverses

Délibération n°2022/11

Vote des taxes 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas augmenter les taxes cette année, ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2022 sont les suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.01%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.45%

Délibération n°2022/12

Vote des subventions municipales aux associations

Pour l'année 2022, il est décidé à l'unanimité des conseillers municipaux présents de ne subventionner que les associations suivantes :

Voir le tableau annexé ci-joint :

ASSOCIATION	ANNEE 2022
A.D.M.R.	300
Amicale des Pompiers de F&C	0
COMITE des FETES	0
CLUB ATOUT TREFLE	200
Collège Thibaud de Champagne	0
COUNTRY CLUB	0
FARIO La Pêche	550
BORUSSIA Football	0
Les amis des Bêtes	180
U.N.C. Section de l'Ardre	0
VALLEE des LOISIRS	0
Atelier de la Main	200
VOYAGE SCOLAIRE	660
Souvenir Français	200
Total	2 290

Délibération n°2022/13
Achat Parcelle de Terrain

Le maire Alain MICHELON explique au conseil municipal qu'en tant que collectivité et voisin de parcelle de bois, la mairie de Faverolles et Coëmy a un droit de préférence pour acquérir 4 parcelles de terrain situées sur le territoire de FAVEROLLES et COËMY.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AB	46	Le Bois de Savigny	02 a 80 ca
C	140	Les Nonnessons	03 a 04 ca
C	154	Les Nonnessons	02 a 70 ca
C	189	Les Nonnessons	04 a 12 ca

Soit un total de surface :12 a 66 ca

Le conseil municipal donne tout pouvoir à monsieur le maire pour toutes signatures concernant les actes notariés.

Délibération n°2022/14
Convention Association Foncière

La mairie de Faverolles et Coëmy et l'Association Foncière de Faverolles et Coëmy souhaite mettre en place une convention pour l'achat d'une épareuse et les modalités de remboursement et de la mise à disposition de celle-ci.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal à l'unanimité des présents, approuve la mise en place de cette convention et autorise monsieur MICHELON Alain le maire, a signé cette convention.

Voir convention ci-joint en annexe 1.

Délibération n°2022/15
Devis Achat Epareuse

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide l'achat d'une épareuse de la marque AGRAM composée d'un broyeur, d'un groupe de broyage pour la somme de 12 017,10 euros.

La dépense sera inscrite au budget général d'investissement 2022 de la mairie de Faverolles et Coëmy.

Délibération n°2022/16

Repas annuel des aînés/Fixation du prix

La commission Action Sociale décide de reprogrammer un repas de fin d'année pour les aînés de la commune suite à l'annulation de celui-ci en décembre 2021 du fait de la pandémie de la COVID 19.

La commission a décidé d'organiser une sortie en car dans un cabaret (repas + spectacle) sur REIMS, le jeudi 09 juin 2022.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal vote les tarifs suivants :

Personne ayant plus de 70 ans :	Gratuit
Personne de 65 à 70 ans :	45 euros
Personne de 60 à 65 ans :	60 euros
Personne accompagnante :	60 euros

Délibération n°2022/17

Demande de subvention Département de la Marne

Portes Eglise

La municipalité souhaite conserver son église dans son éclat afin de maintenir un état digne de recevoir des offices religieux en toutes circonstances et d'autres manifestations à caractère culturel.

Un constat a été fait depuis quelques années que les portes de l'église sont dans un triste état et que la sécurité des usagers n'est plus assurée par ces ouvertures.

La commission Cimetière et patrimoine a demandé l'avis et l'assistance de menuisiers professionnels afin d'établir un diagnostic de ces fermetures essentielles à la sécurisation de ce lieu de culte.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal souhaite demander une subvention auprès du Département de la Marne pour un montant de 12 259.20 euros TTC soit 10 216 euros H.T. pour ses travaux urgents de mise en sécurité de l'accès à l'église.

Délibération n°2022/18

Demande de subvention Département de la Marne

Réhabilitation de la salle communale du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal a le souci d'améliorer la performance énergétique du bâtiment de la mairie. Cela passe par la rénovation et l'isolation des combles et du grenier de la mairie.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Département de la Marne dans le cadre de la réhabilitation de salles communales du bâtiment de la mairie pour un montant de 21 362.40 euros TTC soit 17 802 euros H.T.

Délibération n°2022/19

Vote du compte de gestion 2021. Budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des passifs, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

- après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021.

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, avec 15 voix pour, adopte le compte de gestion 2021 présenté par le trésor public.

Délibération n° 2022/20

Vote du compte administratif 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gérard DÉPIT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. MICHELON Alain, le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi. (Voir ci-dessous)

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, le conseil municipal (13 votants car le maire ayant une procuration) adopte le compte administratif du budget général 2021 suivant les résultats ci-dessous :

	Résultat propres	Dépense	Recette	Solde
Fonctionnement	Résultat 2021	267 566.18	320 546.11	+ 52 979.93
	Solde antérieur reporté		83 568.18	+ 83 568.18
	Excédent/Déficit			+ 136 548.11
Investissement	Résultat 2021	29 633.43	30 733.70	+ 1 100.27
	Solde antérieur reporté	-25 039.27		- 25 039.27
	Excédent/déficit			- 23 939
	RAR	0	0	0
Résultats cumulés				+ 112 609.11

Délibération n°2022/21

Affectation du résultat 2021 au budget général 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain MICHELON, le maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 14 avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant le compte administratif, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les sommes suivantes en euros :

Un excédent de fonctionnement	+ 54 080.20
Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	+ 112 609.11
Un déficit d'investissement	- 23 939.00
Un déficit des restes à réaliser	0
Soit un besoin de financement	23 939,00
Décide d'affecter le résultat d'exploitation	
Résultat d'exploitation au 31/01	
Affectation en réserve (1068)	23 939,00
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	112 609.11
Résultat d'investissement reporté en dépense (D001)	23 939.00

Délibération n°2022/22

Vote du budget 2022

Le conseil municipal réunit sous la présidence d'Alain MICHELON, vote à l'unanimité des présents les propositions nouvelles pour le budget général 2022.

<u>Fonctionnement</u>	<u>Euros</u>
Dépense	438 988
Recette	438 988
<u>Investissement</u>	
Dépense	191 669
Recette	191 669

Délibération n°2022/23

Création d'une nouvelle commission

Madame CHOLET Myriam, 2^{ème} adjointe présente au conseil municipal le projet de création d'une commission Culturelle.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de la création d'une commission culturelle.

Pour le moment, 3 conseillers municipaux souhaitent en faire partie :

- ✂ CHOLET Myriam
- ✂ RUBÉ Emmanuel
- ✂ DENAVAUT Jean

Délibération n°2022/24

Convention avec la Comédie de REIMS

Jean DENAVAUT, conseiller municipal informe le conseil municipal de la mise en place d'une convention avec la comédie de REIMS pour un spectacle à la salle des fêtes de Faverolles et Coëmy le jeudi 05 mai 2022 à 20 heures.

Il s'agit d'une pièce de théâtre dans le cadre du projet de la Comédie de REIMS, qui souhaite déployer sur le territoire autour de REIMS la mise en place de spectacle.

La municipalité de Faverolles et Coëmy supportera les frais financiers de ce spectacle et, il a été décidé que l'entrée pour les spectateurs serait gratuite.

A l'issue de de la pièce de théâtre, un moment convivial est organisé pour favoriser un échange avec les comédiens et les habitants.

Compte rendu des commissions

Commission Environnement

- 🔗 *La boîte à livres est terminée et celle-ci est installée sous l'abri bus de la place de la mairie.*
- 🔗 *Action de biodiversité*
Différentes communications écrites sont envoyées aux habitants de la commune afin de les sensibiliser sur la nécessité de la biodiversité.

Commission Communication

- 🔗 *Une réunion concernant le futur bulletin s'est déroulée pour définir le plan et la forme de ce bulletin.*
Réflexion également de commercialiser des encarts publicitaires à l'intérieur de ce bulletin.
- 🔗 *Un état des lieux sur la commune a été fait pour recenser les panneaux de communication existants.*
Des projets sont en cours pour améliorer celle-ci avec de nouveaux panneaux s'informations.

Commission Jeunesse et sports

Des actions sont à prévoir

- 🔗 *Marquage au sol du terrain de football*
- 🔗 *Soudure sur le grand but de football*
- 🔗 *Installer le brise vent au terrain de tennis*
- 🔗 *Entretien du terrain de boules*

Monsieur BRICOUT Jean François demande aux conseillers présents et membre de cette commission pourquoi il n'y a pas beaucoup de présents pour les réunions.

Commission Fleurissement

- 🔗 *Marche du monument de la vierge à refaire*
- 🔗 *Bordure à créer rue du Montaigu*
- 🔗 *Plantation de pieds de vigne rue de Fismes*
- 🔗 *Création d'un nouveau massif*

Fin de séance 22 h 15

Après la séance Monsieur Nicolas DUBOIS a demandé à parlé aux conseillers municipaux.